



Trophée 2026 des cyclosportives FFC d'Occitanie

Règlement

(V1 du 02/02/2026)

Article 1 - Introduction

Organisé sous l'égide du comité de Cyclisme d'Occitanie de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), le Trophée des Cyclosportives FFC d'Occitanie porte sur 10 épreuves cyclosportives de la Région Occitanie inscrites au calendrier du comité régional FFC 2026.

Le Trophée comprend un classement scratch et un classement par catégories. Le classement scratch s'appuie uniquement sur les résultats des plus grands parcours des épreuves alors que le classement par catégories tient compte de toutes les épreuves chronométrées (hors rando-sportives).

Article 2 – Liste des épreuves du Trophée

Les 10 épreuves du comité régional FFC inscrites au Trophée sont les suivantes :

1. 25 avril 66 degrés sud – La cyclo (66 – Perpignan)
2. 7 juin La Murataise (81 – Murat-sur-Vèbre)
3. 27 juin L'Ariégeoise (09 – Tarascon-sur-Ariège)
4. 28 juin La Cycl'Aigoual (30 – Camprieu)
5. 5 juillet La Pyrénéenne (65 – Bagnères-de-Bigorre)
6. 2 août La Vélotoise (46 – Figeac)
7. 6 septembre La Cyclo'Roquefort (12- Roquefort-sur-Soulzon)
8. 6 septembre La Casartelli (09 – Saint-Girons)
9. 20 septembre La Laurent Jalabert (81 – Mazamet)
10. 18 octobre La Castraise (81 – Castres)

Article 3 – Conditions de Participation

Ce Trophée est ouvert à tous, licenciés ou non licencié à la FFC, inscrits à au moins une épreuve du challenge, dans le respect du règlement des épreuves (se reporter aux règlements des épreuves pour plus d'information).

Article 4– Catégories

Les catégories du Trophée sont les suivantes :

Hommes	Femmes
M1 – M18-34	F1 – F18-34
M2 – M35-39	F2 – F35-39
M3 – M40-44	F3 – F40-44
M4 – M45-49	F4 – F45-49
M5 – M50-54	F5 – F50-54
M6 – M55-59	F6 – F55-59
M7 – M60-64	F7 – F60-64
M8 – M65-69	F8 – F65-69
M9 – M70+	F9 – F70+
Handisport FFC	Handisport FFC

Article 5 – Classement

Les classements du Trophée sont établis à partir du nombre de points marqués en participant aux épreuves du **Trophée 2026 des cyclosportives FFC d'Occitanie**.

Il faut être classé (« finisher ») dans les résultats officiels des épreuves pour marquer des points.

La seule référence pour le calcul des points sera le rang dans les classements officiels des épreuves. Pour toute réclamation sur le résultat officiel d'une épreuve, il faut s'adresser directement à l'organisateur de l'épreuve correspondante.

Les ex-aequo seront départagés par leur âge, au bénéfice du plus âgé.

Afin d'éviter des anomalies dans la gestion du classement du Trophée, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien renseigner sans erreur leurs noms et prénoms ainsi que leur date de naissance lors de leur inscription aux épreuves du Trophée.

Classement scratch :

Le classement scratch tient compte uniquement des résultats sur le plus grand parcours de chaque épreuve avec les points suivants :

- Les 150 premiers du plus grand parcours des épreuves marquent les points : 1^{er} (150 points), 2^{ème} (149 points), 3^{ème} (148 points), ..., 149^{ème} (2 points), 150^{ème} (1 points).
- Seuls les 5 meilleurs résultats (nombre de points) sont pris en compte dans le classement scratch du Trophée.

Classement par catégories qui favorisent la participation :

Pour être équitable, les points marqués sur une épreuve sont calculés en tenant compte du classement et du nombre de classés dans la catégorie. Le but est de ne pas défavoriser une épreuve où le nombre de classés par catégorie est important par rapport à une autre avec moins de participants.

Le système de points décrit ci-après permet à chaque classé sur une épreuve de marquer au minimum 75 points en incluant le bonus épreuve.

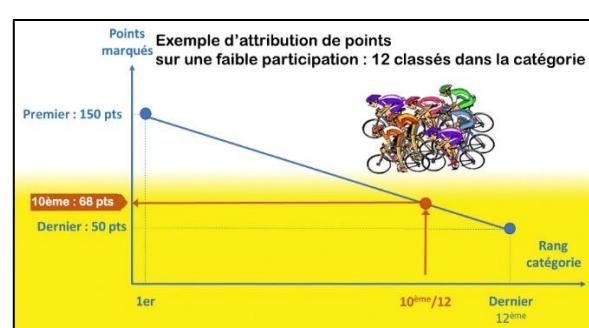
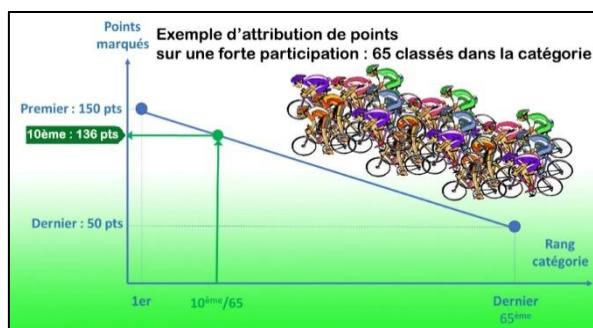
Tous les classés à une épreuve marquent :

- Un **Bonus épreuve** de 25 points par épreuve à laquelle ils ont participé et sont classés.
 - 1 épreuve réalisée : 25 points
 - 2 épreuves réalisées : 50 points
 - 3 épreuves réalisées : 75 points
 - 4 épreuves réalisées : 100 points
 - ...
- Un **Bonus pour les parcours les plus difficiles :**
 - Parcours de plus de 130km de distance ou de plus de 2000m de dénivelé : 25 points
 - Parcours entre 90km et 130km de distance ou entre 1000m et 2000m de dénivelé : 10 points
 - Parcours inférieurs à 90 km de distance et inférieurs à 1000m de dénivelé : 0 points
- Des **Points épreuves liés à leurs 5 meilleures performances** dans leur catégorie sur l'ensemble du Trophée à l'issue de la saison :
 - Lorsqu'il y a plus de 5 classés dans la catégorie, les points sont attribués de façon dégressive du premier (150 points) au dernier (50 points) de la catégorie en tenant compte du nombre de classés dans la catégorie*.
 - Lorsqu'il y a moins de 5 classés dans la catégorie, les points sont les suivants : 1er (150 points), 2ème (125 points), 3ème (100), 4ème (75 points), 5ème (50 points).

Ce mode d'attribution permet d'être équitable afin de ne pas favoriser une épreuve où le nombre de classés par catégorie est moindre qu'à une autre épreuve (voir exemple ci-après). Les points peuvent comprendre des chiffres après la virgule.

Exemple : Avec le même classement 10ème, il est normal de marquer plus de points lorsqu'il y a plus de participants.

- 1^{ère} épreuve avec beaucoup de participants : je termine 10^{ème} / 65 dans ma catégorie, je marque 136 points
- 2^{ème} épreuve avec moins de participants : je termine 10^{ème} / 12 dans ma catégorie, je marque : 68 points



* Formule de calcul des Points épreuves dépendant du rang et du nombre de classés dans la catégorie :

$$\text{Points épreuves} = 150 - 100 \times \frac{\text{Rang dans la catégorie} - 1}{\text{Nombre de classés dans la catégorie} - 1}$$

Article 6 – Les Récompenses

Tant pour les hommes que pour les femmes, les trois premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie au classement général final seront récompensés.

Les trois lauréats des classements au scratch, hommes et femmes, ne pourront pas cumuler une récompense avec leur classement dans leur catégorie d'âge. Ainsi, si un participant termine dans les trois premiers au scratch et également premier de sa catégorie, il sera récompensé une seule fois. Dans ce cas, le coureur le mieux classé du classement de la catégorie qui n'est pas dans les trois premiers au scratch sera aussi récompensé.

La liste des lots sera affichée sur le site Web de l'épreuve.

La proclamation officielle des résultats aura lieu en novembre 2026 après la dernière épreuve du Trophée comptant pour le classement.

Article 7 – Gestion du Trophée

La gestion du Trophée sera assurée via le Comité Régional FFC Occitanie et ses partenaires (gestion des pages Web et des classements).

La présentation du Trophée, la liste des épreuves, des lots et les classements actualisés après chaque épreuve seront accessibles sur la page Web ---

Toute réclamation concernant les classements du Trophée devra être transmise au Comité régional Occitanie FFC avant le 31 octobre 2026 (fffcoccitanie.communication@gmail.com).